

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, J BOYER (proc de F SOULAVIE), M CEYSSON, A ROUSSET (proc de S GENEST), F CHASSON (proc de B SOUCHE), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 8

Votants : 42

Absents : 10

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : K ESSAYAR, C HADDAD, R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, D BERAL, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 18/09/2024

Objet : Demandes de subventions au titre de la DGD pour les travaux d'aménagement et la mise en place d'un système de RFID à la médiathèque.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ambitionne, au travers son projet d'établissement, de faire de sa Médiathèque Intercommunale (MI) Jean Ferrat un lieu de vie et de rencontre pour tous. Au regard de cet objectif et des dix-sept années de fonctionnement de la Médiathèque, il semble pertinent de remettre en perspective le rôle, la place et l'agencement du hall d'entrée ainsi que l'aménagement d'espaces conviviaux, de détente, de loisirs et de sociabilisation.

Dans le projet d'établissement de la MI, l'objectif 1 est de positionner celle-ci comme un lieu de vie et de rencontre pour tous.

Cela se concrétise par des actions visant à penser des espaces de détente, de loisirs, de sociabilisation, des offres attractives et à accompagner les usagers vers l'autonomie.

Par ailleurs, l'objectif 2 du projet d'établissement vise à développer des actions en direction des adolescents et des jeunes (13-25 ans), en créant un espace loisirs (jeu vidéo, BD / Manga, image et son).

La réflexion a été construite de plusieurs manières avec les équipes de la MI lors de groupes de travail transversaux, avec les élus communautaires en commission intercommunale « Administration Générale et Médiathèque » et enfin via le recueil de la parole des usagers.

De manière concrète, ce travail débouche sur deux types de projets :

- La mise en place d'un système informatique RFID (Radio Frequency Identification)
- Le réaménagement du hall d'entrée et des espaces « Bande Dessinée Adultes » et « Multimédia / Beaux-Arts » situés au demi-étage.

1. La mise en place d'un système de RFID

Afin d'améliorer la relation de service aux usagers, il est projeté la mise en œuvre de la technologie RFID permettant :

- une solution entièrement automatisée des transactions de prêt / retour,

- d'améliorer le parcours de l'utilisateur en terme d'autonomie, gain de temps, fluidité et confidentialité,
- d'optimiser la gestion des collections, la sécurité antivol et l'évaluation d'activité,
- de réorienter le temps de présence des agents vers davantage d'activités de médiation et de développement de projets culturels,
- de favoriser de meilleures conditions de travail des agents en réduisant les tâches de manutention,
- de faciliter les opérations d'inventaire et de traitement par lots de documents (récolement).

Un marché de fournitures avec installation d'une solution par fréquence radio (RFID) a été publié courant septembre.

Le budget prévisionnel affecté à la mise en œuvre de ce système d'automatisation est estimé à 80 000 € HT d'investissement. Il comprend la fourniture d'automates de prêts / retours, le matériel d'encodage, les antennes ou portiques antivol, les logiciels correspondants, les formations du personnel.

La CCBA souhaite solliciter l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Fourniture équipement RFID	80 000 €	ETAT - DGD (50 %)	40 000 €
		Région AURA (30 %)	24 000 €
		Autofinancement (20 %)	16 000 €
Total	80 000 €	Total	80 000 €

Le dossier de demande de DGD sera déposé dès approbation de la présente délibération. Les préconisations du concepteur et fournisseur du RFID devront être intégrées au programme de travaux de réaménagement des espaces.

2. Le réaménagement du hall d'entrée et des espaces « Bande Dessinée Adultes et Multimédia / Beaux-Arts » situés au demi-étage

Le hall d'entrée est le point d'entrée central du bâtiment, c'est le premier contact entre l'institution et l'utilisateur. Il doit inviter à être dans un lieu de rencontre, à la découverte, la déambulation et l'attente. Lors des différents ateliers de réflexions, plusieurs aspects clés sont ressortis autour de quatre thématiques :

- Imaginer un espace esthétique
- Renforcer la fonctionnalité
- Favoriser la convivialité
- Conforter l'identité de Médiathèque Intercommunale

Le demi-étage de la médiathèque est composé actuellement de deux espaces (espace BD adulte et espace disco / arts) ; le projet est de repenser ces deux espaces pour créer un demi-étage dédié à la détente, comprenant :

- Un espace intermédiaire, intergénérationnel, vivant, dynamique et de détente ;
- Une salle dédiée à la BD, mangas et comics, à la musique, aux films, aux jeux vidéo, et aux collections d'art et de spectacle vivant.

Le programme global de cette opération de réaménagement des espaces est constitué de travaux d'aménagements intérieurs et de signalétique extérieure en façade, de travaux de modification du SAS pour améliorer le confort thermique de l'entrée et enfin, de l'installation de mobilier dans différents espaces pour intégrer des automates de prêt / retour RFID.

Le budget prévisionnel affecté à ces travaux est estimé à 132 500 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Etudes	32 500 €	ETAT - DGD (40 % études + travaux)	53 000 €
Travaux	100 000 €	Région AURA (48 % travaux)	48 000 €
		Autofinancement (23,77 %)	31 500 €
Total	132 500 €	Total	132 500 €

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240923-DE-0162024-03-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

L'étude de maîtrise d'œuvre est prévue à partir de septembre 2024, permettant ainsi de proposer un avant-projet définitif lors du dépôt de demande de dotation au début de l'année 2025.

Les travaux auront lieu durant l'été 2025 et seront réalisés de manière concomitante avec ceux de la mise en place de la RFID.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les plans de financement prévisionnels attachés à ces opérations avec un autofinancement prévisionnel de la CCBA de 47 500 € HT,
- De solliciter de la part de l'Etat, dans le cadre de la DGD 2024, une dotation à hauteur de 50 % du montant HT soit 40 000 € pour les travaux d'informatisation,
- De solliciter de la part de l'Etat, dans le cadre de la DGD 2025, une dotation à hauteur de 40 % du montant HT des études et travaux d'aménagement, soit 53 000 €,
- De solliciter du financeur l'autorisation de démarrer l'opération à compter de l'attestation de la complétude du dossier de demande de subvention,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 septembre 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE

